

**ASSURANCE
CHANGE
NÉGOCIATION
STOP LOSS**

VOUS

**REMETTEZ
UNE OFFRE EXPORT
EN DEVISE**

NOUS

**NEUTRALISONS
LE RISQUE DE CHANGE**

**COUVERTURE À HAUTEUR
DE 100 % DE LA PERTE
DE CHANGE**



Produit proposé par Bpifrance Assurance Export qui assure, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, votre activité export.

VOUS

Souhaitez vous développer à l'export et remettre des offres commerciales en devises sans subir le risque de change

VOTRE PROJET

- Remettre une offre commerciale dans une devise étrangère
- Entreprise titulaire d'un Pass Export ou part française dans le projet d'export minimum de 20 %

VOTRE ENTREPRISE

Entreprise immatriculée en France, face à un aléa commercial dans le cadre de projets d'exportation individuels (hors opérations de négoce international).

NOUS

Vous protégeons contre la baisse de la devise, dès la remise de l'offre commerciale, et vous permettons de conserver le bénéfice de change éventuel en cas de hausse de la devise à l'entrée en vigueur du contrat commercial

CARACTÉRISTIQUES

- **Devises garanties** : Dollar US*, Dollar canadien*, Yen*, Livre sterling*, Franc suisse*, Couronne danoise*, Dollar australien*, Dollar de Singapour*, Dollar néo-zélandais*, Couronne suédoise*, Couronne norvégienne*, Bath thaïlandais, Couronne islandaise, Cedi ghanéen, Couronne tchèque, Dollar de Hong Kong, Dirham des Emirats, Dirham marocain, Dinar serbe, Dollar taïwanais, Forint hongrois, Leu roumain, Livre turque, Livre égyptienne, Naira nigérian, Peso chilien, Peso colombien, Peso philippin, Peso mexicain, Rand sud-africain, Real brésilien, Renminbi chinois, Rial saoudien, Ringgit malais, Roupie indienne, Roupie indonésienne, Shekel israélien, Sol péruvien, Tengué kazakh, Won coréen et Zloty polonais.

*intégration possible des conditions de marché de la phase de réalisation

- **Montant garanti par opération** : aucun minimum requis
- **Cours à terme garanti déterminé à partir** :
 - du cours au comptant de la devise le jour de la fixation du cours ;
 - d'une décote de marché ;
 - de la durée de négociation nécessaire à l'obtention de l'entrée en vigueur du contrat (= durée de validité de 3 à 24 mois).

- **Coût** : prime fonction de la devise garantie, de la durée de validité et de la décote choisie, payable dès la fixation du cours garanti (150 € minimum).
- **Garantie irrévocable**, dès la fixation du cours garanti.

ATOUTS

- **Rapidité : prise de décision en 48 heures**
 - avant la date souhaitée pour la fixation du cours garanti : envoi par e-mail d'un formulaire de demande de souscription de garantie à : assurance-export-change@bpifrance.fr ou demande en ligne ;
 - en retour, envoi par Bpifrance d'une notification d'agrément fixant les modalités de l'assurance.
- **L'éventuel bénéfice de change**, en cas d'évolution favorable du cours garanti, constaté à l'entrée en vigueur du contrat reste acquis
- **Prime remboursable** partiellement en cas d'échec des négociations
- Possibilité **d'intégrer dans le cours garanti les conditions de marché** relatives à la période de réalisation du contrat
- **La stratégie de couverture du risque de change** pour la réalisation du contrat demeure inchangée

Pour contacter Bpifrance de votre région : bpifrance.fr

E-mail : assurance-export-change@bpifrance.fr